



Progress beyond

Communiqué de presse
Information réglementée

Le Conseil d'Administration de Solvay prévoit le vote sur la séparation de Solvay en deux sociétés indépendantes cotées le 8 décembre 2023

Bruxelles, le 18 octobre 2023 à 8h00 CEST

Le Conseil d'administration de Solvay SA (« Solvay ») a décidé que l'assemblée générale extraordinaire qui se prononcera sur la proposition de séparer Solvay en deux sociétés indépendantes cotées aura lieu le 8 décembre 2023. Il s'agit d'une étape importante dans le projet de création de deux leaders de l'industrie : Syensqo, leader de la chimie de spécialité axé sur une croissance supérieure à celle du marché, l'innovation et le développement durable; et Solvay, leader de la chimie essentielle axé sur la génération de cash, l'excellence opérationnelle et le développement durable.

Nicolas Boël, Président du Conseil d'administration, a déclaré : « C'est avec satisfaction que le Conseil d'administration a exprimé son soutien unanime à cette opération que le management a préparée consciencieusement et qui reflète une logique stratégique, industrielle et financière très convaincante. Nous nous réjouissons d'obtenir le soutien de nos actionnaires le 8 décembre prochain ».

Selon Ilham Kadri, CEO de Solvay, « La décision prise aujourd'hui par le Conseil d'administration est une marque de confiance importante qui nous met sur la voie de la réalisation d'une opération que nous préparons depuis plus d'un an et qui améliorera et accélèrera une création de valeur considérable pour Solvay, ses actionnaires et les autres parties prenantes au cours de la décennie à venir. Je suis reconnaissante envers nos équipes pour leurs efforts considérables et leur soutien qui ont permis de franchir cette étape importante, d'une part, et à nos équipes commerciales pour leur dynamisme et le maintien de notre performance, préparant ainsi les deux sociétés à un avenir plus que prometteur, d'autre part. Le meilleur est à venir ».

Solvay a également annoncé avoir reçu des décisions des autorités fiscales en Belgique et aux États-Unis confirmant que, sous réserve de certaines conditions, l'opération bénéficiera d'un traitement fiscal favorable pour Solvay et ses actionnaires belges et américains. Ces décisions seront décrites dans le prospectus qui sera publié mi-novembre par Syensqo SA (« Syensqo ») dans le cadre de la négociation future de ses actions sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Paris.

Le projet de scission partielle adopté par le Conseil d'administration sera déposé dans les prochains jours au greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles et sera publié sur le site internet de Solvay.



Progress beyond

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire sera publiée début novembre 2023, conformément aux lois applicables.

Informations légales importantes

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et n'est pas destiné à constituer, et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de Solvay ou de Syensqo, toute partie de l'activité ou des actifs décrits dans le présent document, ou tout autre intérêt, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans toute juridiction en relation avec les transactions décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans toute juridiction en contravention avec la loi en vigueur. Le présent communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une quelconque recommandation adressée à un quelconque de ses lecteurs.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ni un quelconque document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »), et l'attribution d'actions de Syensqo aux actionnaires de Solvay SA dans le cadre de la scission partielle envisagée de Solvay SA devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas une « offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus. Syensqo a préparé un document d'enregistrement, qui deviendra une partie constitutive du prospectus de Syensqo aux fins de l'admission à la négociation des actions de Syensqo sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles et à Paris dans le cadre de la scission partielle envisagée de Solvay. Le document d'enregistrement est mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites Internet de Syensqo (www.solvay.com/en/investors/creating-two-strong-industry-leaders/syensqo) et de Solvay (www.solvay.com) ainsi qu'au siège de Syensqo, rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, Belgique. L'approbation du document d'enregistrement par la FSMA ne doit pas être comprise comme une approbation de l'admission des actions de Syensqo à la négociation sur les marchés réglementés susmentionnés.

La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession d'un document ou d'une autre information mentionnée dans le présent communiqué doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou d'autres personnes à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer, (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.



Progress beyond

À propos de Solvay

Solvay est une entreprise fondée sur la science dont les technologies apportent des avantages dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Avec plus de 22 000 employés dans 61 pays, Solvay unit les personnes, les idées et les éléments afin de réinventer le progrès. Le Groupe cherche à créer une valeur partagée durable pour tous, notamment grâce à son programme Solvay One Planet qui s'articule autour de trois piliers : la protection du climat, la préservation des ressources et la promotion d'une meilleure qualité de vie. Les solutions innovantes du Groupe contribuent à la création de produits plus sûrs, plus propres et plus durables que l'on trouve dans les maisons, les aliments et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils intelligents, les applications médicales, les systèmes de purification de l'eau et de l'air. Fondée en 1863, Solvay se classe aujourd'hui parmi les trois premières entreprises mondiales pour la grande majorité de ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires net de 13,4 milliards d'euros en 2022. Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris (SOLB). Pour en savoir plus, consultez le site www.solvay.com

Contacts

Media relations

Nathalie van Ypersele
+32 478 20 10 62

Martial Tardy
+32 475 83 01 14

Peter Boelaert
+32 479 30 91 59

media.relations@solvay.com

Investor relations

Jodi Allen
+1 609 860 4608

Geoffroy d'Oultremont
+32 2 264 2997

Bisser Alexandrov
+32 2 264 3687

Imtiyaz Lokhandwala
+1 609 860 3959

investor.relations@solvay.com